

La Roche-sur-Yon, le 4 mai 2010

Direction des Affaires juridiques
& de la commande publique
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2010

PROCÈS VERBAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Charlotte LEYDIER** comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- | | | |
|---------------------------------|---|---------------------------------------|
| – Patrick YOU | à | Charlotte LEYDIER (questions 10 à 45) |
| – Roland GUILLET | à | Francis LUCAS |
| – Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| – Louise-Michèle GADY | à | Martine CHANTECAILLE |
| – Luc ROY | à | Stéphane IBARRA (questions 1 à 4) |
| – Anne AUBIN-SICARD | à | Jean-Gilles DUTOUR (questions 7 à 45) |
| – Alexandre MAISONNEUVE LE BREC | à | Michèle PELTAN |
| – Laurent CAILLAUD | à | Madeleine DAVID |

Il appelle aux remarques sur les procès-verbaux des séances du 3 février 2010. **A. AUBIN-SICARD** indique n'avoir pas eu connaissance des corrections demandées sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2009. **Monsieur le Maire** rappelle que ce document ne retrace pas l'intégralité d'une séance et qu'est privilégié l'esprit des interventions entendues. Puis, il prononce le discours suivant :

« Notre conseil de ce soir sera pour l'essentiel axé sur le vote du budget pour 2010.

Habituellement nous nous efforçons de présenter et adopter le budget plus tôt, mais cette année il ne vous a pas échappé qu'avec la nouvelle communauté d'agglomération nous avons dû opérer des transferts de compétences, des mutualisations et donc intégrer des données nouvelles qui impactent la préparation du budget de la Ville.

Le budget de l'Agglomération sera, quant à lui, présenté en Conseil communautaire mardi prochain.

Mais auparavant, j'aimerais accueillir et installer officiellement un nouveau conseiller municipal, Monsieur Daniel RAMPONI : je lui souhaite personnellement et en votre nom, la bienvenue ; je suis convaincu qu'il saura nous faire profiter de sa réflexion et de son expérience au sein de notre assemblée.

J'en profite également pour saluer 4 nouveaux conseillers régionaux : Joël SOULARD, Yann HELARY, Daniel RAMPONI et bien sûr, Jacques AUXIETTE qui ne peut être avec nous ce soir, et les féliciter pour leur brillante élection dimanche dernier.

Plus largement, je remercie tous les Yonnais qui se sont rendus aux urnes les 14 et 21 mars derniers et aussi tous les citoyens qui se sont mobilisés pour tenir les 34 bureaux de vote mis en place sur la commune pour les élections régionales. L'exercice du droit de vote est essentiel dans notre démocratie et c'est grâce à tous ces bénévoles que nous pouvons librement l'exercer. Je les remercie.

Même si l'abstention reste forte et qu'il faut en analyser les causes pour en tirer tous les enseignements, nous pouvons nous enorgueillir de figurer une nouvelle fois parmi les villes qui ont le plus voté avec un taux de participation de plus de 54 %.

Sur l'orientation du vote - et je conçois qu'ici mon enthousiasme ne soit pas partagé par tous ! - je veux remercier tous ceux qui ont permis à la liste rassemblée de la gauche et des écologistes conduite par Jacques AUXIETTE de l'emporter, dans les 5 départements, y compris donc en Vendée où la gauche réunie l'emporte avec près de 50,3 % !

C'est historique, et de mémoire de Vendéen il faut remonter suffisamment loin dans le temps pour connaître pareil résultat, peut-être 1925 à l'époque de Léonce GLUARD et encore ... !

L'équipe nouvellement élue pourra, comme elle l'a précisé dans son programme, poursuivre les chantiers importants, engagés ou à venir, en termes de solidarité et de développement durable.

Beaucoup reste à faire en direction de ceux qui souffrent de la crise et des mesures gouvernementales.

Connaissant Jacques AUXIETTE, sa méthode de gestion, son humilité et son dévouement, il saura offrir avec son équipe des perspectives fortes pour nos territoires dans les domaines de la vie quotidienne - logements, formations, lycées, transports mais aussi dans la préparation de l'avenir - compétitivité de nos entreprises, recherche-innovation...

Les résultats montrent que La Roche-sur-Yon réalise l'un des meilleurs scores de France en faveur des forces de gauche. Avec plus de 67,6 % des suffrages au 2^e tour, la gauche réalise à La Roche-sur-Yon le score le plus élevé sans doute depuis près d'un siècle.

Mais c'est aussi - et c'est à noter au bénéfice de toutes les forces politiques présentes ici -, le plus mauvais score pour l'extrême-droite, nous confortant ainsi dans la politique en faveur du « vivre ensemble » que nous menons depuis des années.

Nous nous réjouissons, bien évidemment de ce résultat qui nous permettra de poursuivre avec la Région les actions et les grands dossiers à venir. 1^{er} partenaire de notre ville, la Région nous accompagne dans nos projets et nous permet :

- de défendre et renforcer nos services publics locaux,
- des services publics essentiels pour ceux qui n'ont que ça comme patrimoine,
- des services publics compétents qui savent être en première ligne et aux côtés des sinistrés du littoral vendéen.

Car la ville s'est engagée aux côtés des sinistrés de la tempête Xynthia et notamment auprès de la commune de La Faute-sur-Mer pour lui venir en aide.

Au-delà du deuil et de la douleur suite à la mort de 29 personnes, l'urgence nous oblige à agir vite pour aider ceux qui ont tout perdu et aider la commune à dégager ses axes de circulation et retrouver son visage initial, si elle peut le retrouver d'ailleurs !

Le Centre technique municipal de La Roche-sur-Yon a prêté main forte aux opérations de nettoyage et continue de le faire en ce moment.

Cette délégation est composée d'agents de la Ville expérimentés et de matériel lourd. A l'aide d'un camion grue, d'une balayeuse aspiratrice et d'une hydro-cureuse - qui sert au nettoyage et au débouchage des réseaux - ces agents prêtent main forte aux premières et difficiles opérations de nettoyage et d'évacuation de gravats, c'est plus de 20 000 mètres cubes à déblayer (780 tonnes de déchets par jour), 600 à 800 maisons touchées, près de 1 000 sinistrés.

Je me suis rendu sur place, juste après la catastrophe mais aussi plus récemment pour saluer le travail de nos agents municipaux qui font un travail courageux, dans une ambiance parfois pesante et qui ne laisse personne insensible.

Cette présence chaleureuse a été très appréciée par les habitants et par les élus locaux : La Roche-sur-Yon était aux côtés des villes de Nantes et d'Angers... Nous apprécions, notamment lors de pareilles circonstances, d'avoir des services publics forts et efficaces, qui savent intervenir dans l'urgence, dans la solidarité, là où le secteur marchand n'intervient pas ou plus, pour pallier à la carence du privé !

Que tous ces agents municipaux soient, au nom de la Ville, remerciés, que ces services publics soient préservés et confortés dans un contexte de crise où ils sont malheureusement et injustement remis en cause ou attaqués.

Je remercie aussi les nombreuses initiatives de Yonnais, regroupés en association ou non, qui ont contribué à ce vaste mouvement de solidarité au profit des sinistrés, solidarité en provenance de toute la France et qu'il convient de saluer !

Dans le budget que nous vous présentons ce soir, nous avons, précisément, mis l'accent sur le renforcement des services publics locaux car nous estimons qu'un service public de proximité et de qualité est le garant de la cohésion sociale dans une ville, et qu'il est l'un des éléments essentiels au bien vivre ensemble.

C'est pour cela que nous poursuivrons notre politique d'investissements à un rythme soutenu, ce qui, compte tenu du contexte, permettra de maintenir le niveau d'activité local et de conforter l'emploi local.

Angie LEBOEUF, adjointe aux finances, vous en présentera les grandes lignes mais vous pourrez constater que nous engageons :

- un haut volume d'investissements avec plus de 24 millions d'euros dont 14 en opérations structurantes et plus de 6 consacrés à la modernisation du patrimoine,
- une grande maîtrise des frais de fonctionnement,
- un effort conséquent de maîtrise de l'endettement pour améliorer nos marges de manœuvre pour l'avenir.

Le tout, dans un contexte où la variation globale des dotations forfaitaires est à la baisse, et ce pour 20 000 communes sur les 36 000 en France.

La politique d'étranglement des collectivités a débuté et je crains que nous soyons à la veille d'une grande fracture entre le local et le national.

On pourrait espérer que nos gouvernants entendent les difficultés locales, difficultés exprimées par les élus locaux, toutes tendances confondues, et qui dénoncent une opération de déstabilisation des collectivités locales.

Mais je crains que nous ne soyons entendus. Et le remaniement annoncé n'est pas de nature à bouleverser les choses

On change de noms, de personnes, de ministres mais pas de politique !

Tout va très bien dans le meilleur des mondes...

J'ai été, je le reconnais, assez étonné d'entendre ce midi même le président constater :

- o que la gauche avait gagné et qu'il donnait un coup de barre à droite !
- o que l'écologie avait été au centre de la campagne des régionales et qu'il piétinait le Grenelle de l'environnement !
- o que la sécurité n'avait pas été la priorité de la campagne – sauf pour l'UMP – mais qu'il engageait une nouvelle fois une campagne sécuritaire !

Comme si le message envoyé par les électeurs n'était pas entendu. : circulez, y'a rien à voir pourrait-on dire !

Pour ce qui est de notre ville, nous savons où sont les enjeux en faveur de l'emploi, du développement solidaire du territoire et du mieux vivre ensemble.

Grâce à de justes choix, nous parvenons - difficilement c'est vrai - à tenir nos fondamentaux et mener nos projets y compris les plus structurants, que nous évoquerons d'ailleurs au travers de quelques délibérations ce soir comme l'ANRU, la place Napoléon, le PEM ou le pôle culturel.

Pour financer ces dépenses d'équipement, le recours à l'emprunt devrait représenter environ 40 %, le financement complémentaire étant assuré par l'épargne nette dégagée et les diverses ressources propres définitives. Nous proposerons par ailleurs de laisser inchangés les taux d'imposition communaux pour la 8^{ème} année consécutive !

Et ce malgré le désengagement de l'Etat - baisse de la DGF - et les nouvelles charges sans contrepartie financière dont nous héritons comme pour la gestion des passeports biométriques, dont nous attendons le remboursement pour les investissements que la Ville a dû engager, ou encore pour les frais que la Ville a dû engager dans le cadre de la réquisition des écuries des Oudairies pour la mise en place de la campagne de vaccination massive de la grippe A. Campagne quelque peu discutable.

Plus de 26 000 euros ont été engagés par la Ville : j'ai donc saisi le Préfet pour connaître la réalité du remboursement et j'attends de l'Etat qu'il rembourse à l'euro près les frais engagés par le contribuable yonnais pour une campagne qui concernait 1/5^{ème} de la population vendéenne !!

Enfin avant de clore mon propos, je vous précise que, lors de notre dernier conseil, nous avons eu à traiter de la saisine du Tribunal administratif par l'Association de gestion de l'établissement agricole privé des Etablières afin d'obtenir l'autorisation de porter plainte avec constitution de partie civile au nom de la commune.

Vous aviez estimé, et je vous remercie encore pour votre soutien unanime, que l'Association de gestion de l'établissement agricole privé des Etablières avait agi à charge à mon encontre et à celle de mes deux adjoints en charge de l'urbanisme et du développement économique, Messieurs SOULARD et LUCAS.

Ces arguments invoqués par l'association étaient infondés et les conditions requises propres à cette procédure n'étaient pas réunies : vous aviez donc refusé de déposer une plainte avec constitution de partie civile et refusé à l'Association des Etablières l'autorisation d'exercer l'action en justice au nom de la commune.

J'ai le plaisir de vous annoncer que cette procédure engagée par Maître PECHEUL - je n'en dirai pas plus - qui avait manifestement pour objectif de salir gratuitement trois élus de la majorité municipale, de les traîner devant le juge pénal, et qu'il en soit fait écho dans la presse, ... cette procédure, donc, a été déboutée par le Tribunal administratif.

Je tenais à vous en informer officiellement. »

1. Modification des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Compte tenu des transferts de compétences à la communauté d'agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération », il est proposé de modifier le périmètre des commissions municipales, comme suit :

- Commission n° 1 : **Urbanisme – Environnement – Déplacements – Espace rural et Aménagement du territoire**
- Commission n° 2 : **Finances – Economie – Emploi – Administration générale – Communication et nouvelles technologies**
- Commission n° 3 : **Solidarités – Citoyenneté – Enfance – Jeunesse – Santé Handicap – Personnes âgées**
- Commission n° 4 : **Culture – Sport – Animation urbaine – Enseignement – Relations internationales**

et de revoir la répartition des élus appelés à y siéger.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. Election d'un adjoint

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil décide, par **42 voix**, que le nouvel adjoint à élire occupera le même rang (13^{ème} adjoint), dans l'ordre du tableau, que l' élu qui occupait précédemment le poste.

Le conseil procède ensuite à l'élection du 13^{ème} adjoint.

Votants : 42

Candidature de C. FOUNINI : **34 voix**

Bulletins nuls : 8

Caroline FOUNINI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjointe et a immédiatement été installée.

P. CEREJO fait l'intervention suivante :

« Je voulais tout d'abord féliciter Caroline, avec qui je vais travailler à la Ville et avec qui je continue à travailler sur la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire, vous m'avez proposé il y a maintenant quelques semaines le poste d'adjointe à la culture. Après réflexion, car on ne laisse jamais la délégation que l'on a occupé sans quelque nostalgie, j'ai accepté cette nouvelle mission avec sérénité et gravité. Car je veux rendre hommage à celle que je vais remplacer, Francine GUIET, disparue trop tôt, mais qui a su pendant presque deux ans apporter sa lumière artistique à la politique culturelle de la ville.

Comme pour toutes les délégations qui m'ont été confiées jusqu'alors, je poursuivrai le travail engagé avec les convictions qui m'animent et dans le respect de notre programme municipal.

Faire rayonner la culture dans une collectivité locale est un beau challenge au moment où la clause de compétence générale des collectivités territoriales, partenaires dans ce domaine, est remise en cause et où la réforme des collectivités territoriales vient piller les ressources des collectivités, au risque de les cantonner sur leur seule responsabilité régaliennne.

A La Roche-sur-Yon, nous avons toujours su et fait en sorte que la culture ait toute sa place dans notre cité, et soit ouverte à tous grâce à la diversité de l'offre culturelle. Avant moi, Janie MAZURELLE, Louis RIOUX et Françoise RONDEAU ont su marquer de leur empreinte la vie culturelle yonnaise. Janie avec sa passion pour l'art contemporain, Françoise et son amour pour la musique, et Louis avec sa détermination pour ouvrir ce lieu incontournable de la vie culturelle yonnaise qu'est la salle du Manège.

Loin d'être un lot de consolation comme j'ai pu le lire dans la presse, je considère que c'est un challenge qui s'ouvre, car travailler sur le pôle culturel, relancer le Festival du Cinéma en octobre prochain, continuer et renforcer notre politique pour rapprocher de la culture les Yonnais les plus précarisés, garder le lien avec les associations culturelles et porter la parole de la Ville dans ce domaine, vous avouerez qu'il y a pire dans une vie d' élu.

Mais ce travail, je ne le ferai pas seule, et je salue mes deux collègues. Martine CHANTECAILLE, avec qui j'ai déjà travaillé depuis le début de ce mandat au sein de l'EPCCY et du Grand R, et Daniel RAMPONI qui nous rejoint.

A nous de faire fonctionner ce trio, et je sais déjà que ce qui nous anime est la réponse aux attentes de nos concitoyens.

Enfin, et j'en terminerai là, je veux remercier les élus de la commission 3 avec lesquels j'ai travaillé au quotidien depuis deux ans et leur dire que je crois profondément que culture et solidarité sont liées. Nous aurons à être inventifs pour construire ensemble les passerelles nécessaires. »

C. FOUNINI remercie Monsieur le Maire de la confiance témoignée au travers de ses nouvelles missions. Elle espère être à la hauteur des tâches qui l'attendent.

3. Indemnités de fonction des élus municipaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Compte tenu de l'installation de **Daniel RAMPONI**, conseiller municipal et de l'élection de Caroline FOUNINI au poste de 13^{ème} adjoint, il est proposé au conseil de se prononcer sur l'attribution des indemnités de fonction correspondantes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. Désignation des représentants de la Ville dans divers organismes

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application des modifications intervenues dans la composition de l'assemblée municipale, il est proposé au conseil de modifier sa représentation dans différents organismes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. Budget primitif 2010 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Les mouvements budgétaires sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 122 603 456,90 € dont 110 847 158,67 € d'opérations réelles et 11 756 298,23 € d'opérations d'ordre ;

- Budgets annexes : 9 167 746,95 € dont 6 919 664,13 € d'opérations réelles et 2 248 082,82 € d'opérations d'ordre.

L'équilibre du budget principal est assuré à partir de bases fiscales prévisionnelles et de taux d'imposition constants.

Le budget primitif 2009, tous budgets agrégés, s'équilibre comme suit :

TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	50 642 618,95	50 642 618,95
Opérations réelles	48 356 045,13	38 082 902,90
Opérations d'ordre	2 286 573,82	12 559 716,05
SECTION DE FONCTIONNEMENT	81 128 584,90	81 128 584,90
Opérations réelles	69 410 777,67	79 683 919,90
Opérations d'ordre	11 717 807,23	1 444 665,00

Les documents budgétaires ont été transmis à tous les élus.

A. LEBOEUF commente un diaporama relatif au budget 2010.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Merci Monsieur le Maire. Mme Angie LEBOEUF, vous avez fait une présentation de votre budget et comme d'habitude cette présentation est brillante. Mais je voudrais quand même faire quelques observations.

Deux chiffres d'abord. Le budget global de la Ville est de l'ordre de 140 millions d'euros. Vous avez parlé plusieurs fois des investissements à hauteur de 24 millions d'euros, en faisant comprendre que

c'était assez exceptionnel. Moi je vous dirais que les dépenses d'investissements ne représentent que 17% de votre budget, et que les investissements structurants, qui sont des investissements importants, ne représentent eux, que 10% de votre budget.

Alors le budget 2010 fait preuve de prudence, mais ne tient pas compte des difficultés économiques du moment et de la baisse des recettes qui est prévisible. Vous continuez à appauvrir les contribuables yonnais. Le passage de certaines charges à la Communauté d'agglomération ne se traduit pas par une baisse des impôts locaux.

Même si vous tentez de faire croire aux Yonnais que le taux d'imposition reste le même, vous oubliez de dire que les bases d'imposition augmentent et qu'elles augmentent plus que l'inflation et les revenus.

Et pourquoi cette augmentation ? Parce que les charges de fonctionnement sont trop importantes et elles ne vous laissent aucune marge de manœuvre dans la gestion des finances locales.

J'invite donc les contribuables yonnais à comparer leurs feuilles d'imposition : taxe d'habitation, taxe foncière 2008/2009 et 2009/2010 et à demander, par courrier à la mairie, le remboursement de la différence puisque Madame l'adjointe aux finances vient de dire que, pour la 8^{ème} année consécutive, il n'y avait pas de hausse de la fiscalité.

En 2010, vous n'allez pas faire les investissements qu'attendent les Yonnais pour votre programme ambitieux. Vous ne le financerez pas. Nous savons bien que vous les menez au ralenti de façon à mieux entretenir votre communication. On parle deux fois plus d'une réalisation faite sur deux exercices que la même faite sur un seul exercice.

Sur les recettes de fiscalités indirectes, j'ai remarqué une augmentation de 25 % des recettes sur les enseignes et publicité.

Côté dépenses, vous ne consacrez que 550 000 euros à la réfection des chaussées et presque la même somme pour l'aménagement de pistes cyclables.

Nous pensons que nos rues ont besoin d'une sérieuse remise en état et que cette somme est bien faible. Par contre, vous allez dépenser 1 526 000 euros en constitution de réserve foncière.

Pour terminer, une note optimiste qui ne nous empêchera pas de voter contre votre budget : vous allez diminuer votre budget de « communication et relations publiques » de 180 000 euros pour le ramener à 750 000 euros. Encore quelques efforts pour que la fiscalité à La Roche-sur-Yon devienne supportable. »

R. MESTRE salue la présence des élus régionaux au sein de l'assemblée municipale, il souhaite que leur présence renforce l'aide qu'apporte la Région pour les personnes en difficulté sociale.

Revenant au budget, il s'étonne que des comparaisons ne soient pas possibles avec les exercices précédents, même si le passage en Communauté d'agglomération peut rendre la chose difficile par l'importance du transfert. A titre d'exemple, il dit avoir relevé des différences notables dans des montants de subventions accordées à des associations, la baisse est flagrante. Il note que l'intérêt de ce passage en structure intercommunale réside dans l'importance de la compensation financière apportée par l'Etat ; il espère que ce sera l'opportunité à saisir pour alléger la pression fiscale. Il se réjouit du gel des taux de la fiscalité mais se demande s'il n'aurait pas fallu en profiter pour les baisser, même légèrement.

S. CHARTIER souligne que l'éducation reste un axe fort du budget municipal. Elle rappelle que la direction de l'enseignement reprend la gestion de la restauration scolaire, auparavant assurée par la Caisse des Ecoles, et qu'ainsi est offert aux parents un service de qualité, simplifié, un guichet unique « Accueil parents », permettant d'effectuer toutes les démarches concernant la scolarisation des enfants : inscription scolaire, restauration, accueil matin et soir, paiement des classes de découvertes. Le patrimoine est également modernisé ; elle cite à ce propos la réfection des toitures avec une implantation de panneaux photovoltaïques. Elle rappelle également que, dans le cadre de l'ANRU, les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jean Yole débiteront cette année. Elle y voit la mesure de l'investissement de la Ville pour permettre aux petits Yonnais d'avoir un enseignement de qualité, un cadre de vie agréable pour assurer leur bien-être et leur réussite.

L. GUIBERT déclare :

« Dans le contexte financier contraint d'étranglement des collectivités locales, collectivités qui sont pourtant proches des citoyens quant à la prise en compte des besoins et pour la prise de décision, c'est un budget volontariste qui nous est proposé aujourd'hui.

Avec ce budget, nous tentons d'apporter une mention originale dans la vie sociale et économique de la ville. De ce fait, le vote de notre groupe est favorable.

Nous voulons continuer à travailler ensemble ce paquet de solidarité, dont Monsieur le Maire faisait état lors de ses vœux. En effet, La Roche-sur-Yon conduit une politique forte en faveur des solidarités, de l'école, du logement, de la culture, de l'emploi et du développement économique.

Nous souhaitons qu'elle soit renforcée et que la qualité du service public local assure un égal accès à tous et à de bonnes conditions de vie. Ce paquet de solidarité permet d'amortir les effets de la crise sur les Yonnaises et les Yonnais.

Dans les faits, La Roche-sur-Yon poursuit sa politique en faveur de la population, notamment grâce à des investissements d'une grande diversité permettant l'amélioration du cadre de vie des Yonnais dans les secteurs de l'habitat - poste non négociable car premier dans les dépenses des ménages -, dans le secteur de l'éducation, grand outil de la mixité sociale, et aussi dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion, ainsi que dans les économies d'énergies et du développement durable.

Il ne s'agit pas là de dépenses de confort, mais bien d'accès de tous aux services culturels, sportifs, éducatifs et de transports, de logements et de manière générale d'accès à l'espace public.

Ainsi les subventions aux associations contribuent à préserver la création culturelle, à soutenir la démocratie locale et à lutter contre les discriminations et pour l'égalité des droits.

De même, les collectivités territoriales jouent un rôle de premier plan dans l'aménagement du territoire, le développement économique et l'emploi. Elles ont un pouvoir social et environnemental à travers leur commande publique.

Par leur choix de politique sociale, environnementale, sanitaire et d'éducation, elles participent donc à la construction de l'avenir ce qui est le cas à La Roche-sur-Yon. C'est dans cette démarche de solidarité et d'investissement public, soutien essentiel de l'économie, que l'impôt prélevé, quel que soit son taux, prend tout son sens. »

A. CHARRIEAU rappelle son positionnement quant aux orientations budgétaires qui privilégient surtout le centre ville. Quant au choix exprimé du lancement de gros travaux, de grands projets structurants en vue de développer et soutenir l'emploi, si elle se déclare en accord avec l'objectif, elle n'est pas certaine que l'effort demandé aux Yonnais leur garantira un retour d'investissement, par exemple des garanties quant aux recrutements locaux, aux niveaux de rémunération, aux conditions de sécurité, c'est pourquoi elle reste en opposition à ce budget.

Elle conclut son propos en reprenant les déclarations du maire quant à la capacité des collectivités à présenter des lieux de résistance où s'exercerait le respect des droits au service public, dans une vision sociale qui prenne en compte l'être humain. Elle constate qu'effectivement, un nombre certain de vœux sont formulés au sein de cette assemblée, mais elle regrette que sa proposition d'un moratoire visant interdire les expulsions sur le territoire de la commune n'ait pas été suivi d'effet.

Y. HENRY apporte quelques éléments de réponses aux interrogations de R. MESTRE : il confirme que les transferts à la Communauté d'agglomération influent sur les inscriptions budgétaires mais ne signifient en rien une baisse de l'aide municipale aux associations. Dans un contexte général de baisse des aides de l'Etat notamment, il rappelle que l'aide municipale reste constante. Il cite les chiffres de 1,5 million d'euros versés directement et 2 millions de valorisation en mise à disposition de personnel et entretien des locaux. L'effet de maintien de ce niveau de subventionnement se traduit par un mieux-vivre sur l'ensemble de la ville, dans les quartiers, il se félicite de ce caractère offensif quant à la dynamique associative et de la démocratie participative. Cette dernière montre un intérêt très fort à l'amélioration du quotidien des quartiers de la Ville et participe de manière non négligeable à la construction budgétaire.

P. DINEL complète les propos de S. CHARTIER concernant les rénovations scolaires : il indique que les 500 000 euros dégagés pour l'exécution des travaux de l'école Jean Yole s'entendent hors enveloppe de rénovation générale. Ce sont donc près de 100 % d'augmentation budgétaire sur ce poste.

Quant au volet photovoltaïque, il précise que 8 entreprises sont consultées pour les travaux à l'école du Moulin Rouge, à l'EPAHD de Saint-André qui débiteront dès cet été, et pour les autres bâtiments municipaux, les interventions commenceront en fin d'année.

P. YOU dresse en quelques mots un bilan des élections régionales passées. Elles reflètent pour lui un échec de la politique gouvernementale, d'un système qui a aggravé les inégalités, sans parvenir à contenir la crise. Elles démontrent également un renouveau de la gauche et, parmi ses composantes, l'inscription durable de l'écologie dans le paysage politique. Pour autant, il relativise cette victoire en notant l'incessante progression de l'abstention et en conclut à la nécessaire remise en question des pratiques et des rapports aux citoyens, à l'inévitable question sur la capacité des élus à mobiliser les citoyens et à donner confiance dans l'action politique.

Quant au budget, il insiste sur son caractère offensif, considérant que 24,2 millions d'euros d'investissement ne sont pas quantité négligeable, surtout dans un environnement contraint et après les événements climatiques qui ont dégradé les voies et rues de la commune. Il ajoute que l'enveloppe « modernisation du patrimoine » se doit d'être conséquente car chaque réalisation d'élément structurant au niveau de la ville implique de prévoir le vieillissement à venir des équipements créés. A ce propos, il se réjouit de la réalisation de la passerelle, dans le cadre du pôle d'échanges multimodal, qui relie le centre ville aux quartiers situés au-delà de la gare. Il reste, rappelle-t-il, à poursuivre les aménagements du parvis Est de cette gare.

Il insiste également sur le caractère solidaire du présent budget. Le maintien des taux en est une des composantes et le soutien associatif n'est pas remis en cause car, bien que le financement du Manège ait été transféré à la Communauté d'agglomération, le volet de l'action municipale vers les associations yonnaises reste en place.

La solidarité doit d'autant plus s'affirmer que l'Etat précarise de plus en plus les populations fragiles, et les collectivités doivent pallier ces insuffisances ; c'est pourquoi son groupe soutiendra totalement ce budget.

J. SOULARD conteste les pourcentages cités par J.G. DUTOUR ; au lieu des 17 % cités, il indique que l'investissement atteint les 24 % du budget. Il se demande par ailleurs comment l'opposition peut juger trop faible le niveau d'investissement tout en réclamant une baisse des impôts. Il rappelle que le contexte économique particulièrement contraint ne facilite pas la construction budgétaire ; à cette aune, il estime remarquable les propositions présentées ce soir. Il conclut en précisant que l'investissement, dans son ensemble, ne peut se juger que sur la durée d'un mandat.

A. LEBOEUF rappelle à J.G. DUTOUR que c'est le Parlement qui revalorise les bases de la fiscalité. Ainsi, elle l'invite à ne pas se tromper, la Ville n'a pas augmenté ses taux.

Quant au budget de fonctionnement dont la part relative aux dépenses de personnel atteint 55,82 %, elle rappelle qu'il s'agit d'un choix politique d'offrir un service public performant avec les moyens humains compétents.

J.G. DUTOUR réfute avoir évoqué les dépenses de personnel, il précise son propos : « les dépenses de fonctionnement sont des dépenses reconduites, elles laissent à Monsieur le Maire peu de manœuvre pour les investissements. » Quant au taux de la fiscalité, il indique qu'il est possible de les baisser : « si la base augmente, il faut baisser les taux, vous ne le faites pas, donc l'impôt augmente ».

P. REGNAULT estime que, contrairement à l'Etat qui fait de son budget la chronique d'une faillite annoncée, la Ville de La Roche-sur-Yon maîtrise ses charges de fonctionnement et ses dépenses d'investissement. Il annonce que cette maîtrise sera respectée également au niveau de l'Agglomération. Il rappelle que l'impôt est la condition pour garantir un service public de qualité et il se dit fier, pour sa part, de participer à cet effort qui donne à La Roche-sur-Yon un niveau inégalé entre toutes les villes de l'Ouest. L'impôt doit être plus juste, déclare-t-il, car il garantit à ceux qui sont démunis un accès aux associations de quartier, aux associations sportives... Il précise qu'il faut poursuivre cet effort de soutien à ceux qui sont dans la précarité, pour offrir des tarifs adaptés qui permettent un plus large accès des citoyens aux activités les plus diverses : en ce sens, il revendique l'impôt comme un pilier d'une République sociale.

Evoquant les chiffres du budget, il précise que les dépenses de fonctionnement sont de 72 millions d'euros et pas 140 millions comme entendu. Quant à l'investissement et son niveau de 24,2 millions d'euros, il invite les conseillers à la comparer à celui d'une ville comme Laval qui hérite d'une gestion l'obligeant à envisager 5 millions d'euros d'investissement annuel.

Il rappelle que La Roche-sur-Yon, par sa position centrale en Vendée, supporte 33 % des logements sociaux du département. La fierté de cette caractéristique ne doit pas occulter la charge représentée pour la ville. Il lui semble positif que le passage en Communauté d'agglomération vienne réguler l'effort jusqu'alors supporté par la collectivité heureusement soutenue par l'aide de la Région.

Les investissements structurants pourront donc s'engager sur un territoire élargi, et ne seront donc plus à la charge exclusive des seuls contribuables Yonnais. De même pour l'élimination des déchets, une situation injuste est en train de se régler et le caractère solidaire du territoire yonnais va pouvoir s'exprimer sans obstacles.

Recentrant son propos sur les aménagements de la ville même, il rappelle que la volonté de développement va porter maintenant ses efforts sur le centre ville. Il lui semble que le temps est venu, après avoir étudié les dossiers et bouclé les financements, de concrétiser ce projet dans le respect du programme municipal proposé aux citoyens et validé lors des élections municipales.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

34 VOIX POUR

5 voix CONTRE du groupe La Roche Gagnante

4 ABSTENTIONS de R. MESTRE, A.CHARRIEAU et de M. DAVID en son nom et au titre du pouvoir donné par L. CAILLAUD

6. Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales – Année 2010

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le passage en Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2010 avec le régime fiscal de taxe professionnelle unique entraîne pour les communes membres le transfert à la communauté d'agglomération de la taxe professionnelle (remplacée par la contribution économique territoriale au 1^{er} janvier 2011) et la reprise par les communes de la fiscalité ménages antérieurement perçue par la communauté de communes du Pays Yonnais.

Afin de garantir un niveau équivalent de recettes fiscales, avec un impact neutre sur les contribuables yonnais, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition communaux appliqués sur chaque ménage en 2009 et d'y ajouter les taux intercommunaux 2009 comme suit :

TAXES	Taux communaux 2009	Taux CCPY 2009	Taux cumulés 2009
Taxe d'habitation	22.22 %	2.12 %	24.34 %
Foncier bâti	23.86 %	2.31 %	26.17 %
Foncier non bâti	52.01 %	3.81 %	55.82 %

En conséquence, Il est proposé au conseil municipal d'adopter les taux 2010 suivants :

- Taxe d'habitation 24.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 26.17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 55.82 %

QUESTION ADOPTÉE PAR :

34 VOIX POUR

5 voix CONTRE du groupe La Roche Gagnante

4 ABSTENTIONS de R. MESTRE, A.CHARRIEAU et de M. DAVID en son nom et au titre du pouvoir donné par L. CAILLAUD

7. Subventions versées dans le cadre du vote du budget 2010 – Investissement – Fonctionnement

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le conseil est appelé à approuver la liste des organismes bénéficiaires des subventions d'investissement et de fonctionnement versées au titre de l'exercice 2010 dans le cadre du vote du budget. Cette liste figure dans les états annexes du budget (pages 94 à 115).

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« Des demandes, voire des sollicitations me sont parvenues afin d'être au clair sur une subvention qui mérite de votre part une explication limpide et sans ambiguïté.

Nous avons aujourd'hui deux clubs de football qui sont en division d'honneur dite DH. L'un est sur la phase ascendante - l'Etoile Sportive de Saint-André d'Ornay - classé premier et l'autre - La Roche Vendée Football - qui est descendu depuis au moins deux saisons à ce niveau et est classé 3^{ème} à plus de dix points.

La règle implicite que vous avez instaurée est qu'un club qui descend garde un an la subvention antérieure afin de pouvoir honorer ses contrats et envisager une remontée l'année suivante.

Nous ne sommes plus dans cette situation aujourd'hui. L'ESO a le plus grand nombre de licenciés, une équipe de filles en nationale, et LRVF a pour sa part une équipe de jeunes en nationale.

Cependant la subvention globale accordée à l'ESO est de 70 103 euros. Celle de LRVF est de 190 260 euros. Une telle différence de traitement est difficile à comprendre.

Votre réponse officielle sur les raisons de cette différence est attendue par nombre de joueurs, de dirigeants et de supporters. »

Y. ROULEAU rappelle les critères qui prévalent au versement de subventions de soutien aux associations sportives. Il ne s'agit pas d'un choix simplement discrétionnaire. Il indique que, depuis huit ans, la Ville s'attache à corriger les écarts de subvention entre l'ESO et les autres clubs. Entre 2002 et ce jour, l'augmentation se chiffre à 300 % et le présent budget s'attache encore à accentuer la correction, dans le respect des ratios. Ce qui prévaut également à l'examen de la situation de La Roche Vendée Football, dont la subvention a baissé de plus de 50 %.

Il importe toutefois, précise-t-il, de ne pas effectuer une baisse telle qu'elle empêche un club de pouvoir surmonter une période difficile, ce qu'on voit malheureusement dans d'autres villes. Il indique que les mécanismes sont en marche pour rééquilibrer les disparités actuelles.

J. SOULARD rappelle que la politique de la Ville a toujours été d'accompagner les clubs dans leur progression. A l'inverse, il s'honore que la Ville ne sanctionne pas brutalement les associations qui éprouvent parfois quelques difficultés.

P. REGNAULT estime que, trop souvent, on n'évoque que la situation des associations de sports collectifs, surtout pour leur impact médiatique. Il rappelle toutefois que le soutien de la Ville doit aussi tenir compte du rôle social du sport et pas seulement de sa capacité à atteindre un haut niveau. Sans rejeter le principe d'un soutien à l'excellence, il estime que les disciplines sportives ont d'abord à œuvrer au niveau des quartiers, en direction des enfants par exemple.

R. MESTRE considère qu'il est juste de subventionner certaines associations et certains sports en fonction des retombées en communication pour la Ville. Par ailleurs, il relève que le montant des subventions aux maisons de quartier, pour la démocratie participative dont il souligne l'intérêt, n'a pas été augmenté. Il demande qu'un effort soit fait en ce sens.

Y. HENRY reconnaît qu'en la matière il est toujours possible d'accorder plus, mais il tient à préciser, à titre de comparaison, que la Ville de Nantes accorde 57 euros par habitant pour la vie de quartier quand La Roche-sur-Yon affecte 64 euros par habitant. Ce bon niveau montre l'implication de la Ville dans ce domaine.

M. PELTAN attire l'attention sur le sportif de haut niveau Kevin HAUTCOEUR. Son parcours mérite certainement que l'on envisage une contractualisation qui soutiendrait ses efforts tout en prévoyant sa participation à la formation des plus jeunes, dans les clubs ou les écoles.

P. REGNAULT indique que ce sujet est à l'étude, qu'il l'envisage pour sa part très sérieusement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P.CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, M.GANE, Y. HELARY, F. GRIVEL, M.SOUCARD, M. DURQUETY, L. GUIBERT, M. DAVID au titre du pouvoir donné par L. CAILLAUD

8. Situation des autorisations de programme et crédits de paiement – Année 2010

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant global de certaines autorisations de programme en fonction des modifications d'opérations, il est proposé au conseil municipal de revoir le montant global des autorisations de programme suivantes :

- 1) Extension et réhabilitation du groupe scolaire des Pyramides
- 2) Extension du restaurant universitaire
- 3) Réhabilitation du centre commercial La Garenne
- 4) Pôle d'échanges multi-modal - phase 1

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la situation de l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement, suivant le tableau B 2.1 du Budget primitif, figurant page 117 des états annexes du budget.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. Constitution de provisions pour risques et charges – Budget principal – Exercice 2010

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal de constituer, au titre de l'exercice 2010, des provisions semi-budgétaires, pour un montant global de 200 000 euros, pour risques et charges pouvant intervenir sur les bâtiments communaux.

Les crédits correspondants font l'objet d'une inscription budgétaire au titre du Budget primitif 2010.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2322-2 du code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal au titre de l'exercice 2009, le mouvement de crédit suivant à partir du chapitre « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : - 28 000 euros

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

Article 6574 : Subvention de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé + 28 000 euros

Le mouvement est destiné à permettre le mandatement d'une subvention exceptionnelle attribuée par le conseil municipal, par délibération n° 56 en date du 16 décembre 2009, à l'association « Travailler demain ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. Avance remboursable au budget annexe « Lotissement d'activités ParcEco 85 »

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une avance remboursable fixée à 150 110 € imputée en dépenses sur le Budget principal de la Ville au 27634.01 (0395) et en recettes sur le budget annexe au 16874.01 (0395)

Le remboursement de cette avance s'effectuera au fur et à mesure de l'encaissement du produit des ventes de terrains.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. Avance remboursable au budget annexe « Lotissement d'activités Belle Place 3 »

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une avance remboursable fixée à 66 931 € imputée en dépenses sur le Budget principal de la ville au 27634.01 (0395) et en recettes sur le budget annexe au 16874.01 (0395)

Le remboursement de cette avance s'effectuera au fur et à mesure de l'encaissement du produit des ventes de terrains.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. Avance remboursable au budget annexe « Lotissement d'activités funéraires au cimetière paysager »

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une avance remboursable fixée à 235 359 € imputée en dépenses sur le Budget principal de la ville au 27634.01 (0395) et en recettes sur le budget annexe au 16874.01 (0395)

Le remboursement de cette avance s'effectuera au fur et à mesure de l'encaissement du produit des ventes de terrains.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. Remboursement par le Trésor Public d'intérêts sur ligne de trésorerie

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le 29 avril 2009, la Ville a signé un contrat de ligne de trésorerie avec la Société Générale pour un montant de 5 000 000 €. Ce contrat permet d'optimiser les ressources en trésorerie dans un objectif de trésorerie « zéro ».

Le 20 mai 2009, la Ville a transmis par télécopie une demande de remboursement pour le jour même à la Trésorerie Principale. Le mouvement des fonds n'a été réalisé par les services de l'Etat que le 3 juin 2009, entraînant un surcoût d'intérêts de 606,81 euros pour la Ville.

Le conseil municipal est appelé à approuver l'émission d'un titre de recettes de 606,81 € à l'encontre du Trésor Public.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Crématorium de La Roche-sur-Yon – Délégation de service public – Révision des tarifs

Rapporteur : Francis LUCAS

Le 26 février 2004, la Ville de La Roche-sur-Yon concluait un contrat de délégation de service public avec la société OGF portant sur la construction, l'aménagement et l'exploitation du crématorium et d'une salle de cérémonies à La Roche-sur-Yon pour une durée de 30 ans.

Par avenant n° 2 approuvé par le conseil municipal du 20 mai 2009, les conditions d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs ont été modifiées comme suit :

« Les tarifs font l'objet d'une actualisation calculée une fois par an au premier jour du mois suivant la date anniversaire de la mise en exploitation du crématorium, soit au 1^{er} mai. »

Par courrier en date du 27 janvier 2010, OGF, propose une augmentation de 0,23 % des tarifs du crématorium.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette augmentation.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Règlement intérieur pour l'utilisation du foyer Teillet – Rue Emile Baumann

Rapporteur : Yannick HENRY

Le foyer Teillet situé rue Emile Baumann à La Roche-sur-Yon, construit en 1975, permet aux associations et aux Yonnais de bénéficier d'un lieu unique dans leur quartier pour pratiquer leurs activités ou organiser des manifestations à caractère privé.

L'utilisation du foyer Teillet devenant de plus en plus importante, il devient nécessaire de réglementer son utilisation ainsi que sa tarification.

Le conseil municipal est appelé à approuver les modalités d'utilisation de cet équipement.

J. BESSEAU déclare :

« Comme vous l'avez indiqué le Foyer Teillet a été construit en 1975. Situé derrière l'église du Bourg-sous-La Roche, il a un caractère central et chacun convient de son utilité. Je l'ai personnellement utilisé pour des associations ayant passé les deux derniers dimanches en présidence de ce lieu transformé à l'occasion en bureau de vote. J'ai constaté le vieillissement de cette installation : lambris vieillissant au plafond, moquette murale défraîchie, etc. Je suis certain que M. GUILLET, Adjoint au Bourg-sous-La Roche ne pourra qu'être d'accord avec moi.

Si comme vous le souhaitez, un règlement et l'application d'une tarification sont approuvés ce soir, le groupe La Roche Gagnante vous demande qu'en parallèle ou dans un avenir proche, cette décision s'accompagne d'une réfection, j'oserai dire d'un relooking du foyer.

Le nouveau règlement et la tarification n'en seront que mieux acceptés. »

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Création d'un tarif forfaitaire pour les branchements électriques lors des fêtes foraines

Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD

Chaque année, 3 fêtes foraines se déroulent sur la place Napoléon à La Roche-sur-Yon :

- fête de Printemps

- fête de Juin
- fête d'Automne

À l'occasion de ces fêtes foraines, la Ville fournit le branchement électrique permettant d'alimenter les manèges des industriels forains. La facturation de la consommation s'effectue sur la base du relevé établi par les services d'EDF, généralement plusieurs mois après le déroulement de l'événement.

Afin de facturer dès la fin de chaque fête foraine, il est proposé de créer un tarif forfaitaire par type de puissance électrique fournie, calculé sur la base de la consommation électrique des 3 fêtes foraines annuelles.

M. PELTAN indique un vote favorable de son groupe ; elle souhaite connaître l'avenir des fêtes foraines sur la place Napoléon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. Personnel municipal – Transfert de postes à La Roche-sur-Yon Agglomération

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Dans le cadre de la mise en place de la Communauté d'agglomération, il convient de poursuivre le transfert de postes de la Ville de La Roche-sur-Yon vers La Roche-sur-Yon Agglomération pour l'exercice de ses compétences.

Ce transfert porte sur 11 postes équivalent temps complet, dans les secteurs environnement, habitat-logement social, développement et aménagement du territoire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. Personnel municipal – Mise à disposition de services de la Ville de La Roche-sur-Yon au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération

Rapporteur : Angie LEBOEUF

La mise en place au 1^{er} janvier 2010 de La Roche-sur-Yon Agglomération s'est accompagnée d'un transfert de compétences et en conséquence de personnel.

Dans le cadre d'une volonté de modernisation et de contrôle des dépenses de fonctionnement et afin d'éviter de créer deux directions pour chaque entité, il est proposé de mutualiser des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et de La Roche-sur-Yon Agglomération. Les directions de la Ville concentrent un fort niveau d'expertise autour des compétences fonctionnelles de la collectivité.

La notion de mutualisation repose sur le fondement juridique de la mise à disposition. C'est avant tout un concept qui permet d'englober toutes les formes de partage de service ou d'échanges. Elle doit avant tout présenter « un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services. »

Les directions concernées sont les suivantes :

- Cabinet du Maire
- Secrétariat du Maire
- Direction des Ressources Humaines
- Direction Affaires Juridiques et Commande Publique
- Direction des Systèmes d'Information
- Direction des Finances
- Direction Générale des Services Urbains
- Direction Stratégie et Planification
- Service Observatoires
- Direction Générale Education et Animation
- Direction de la Culture
- Direction des Sports
- Direction Education et Enseignement Supérieur
- Direction de la Communication

Le conseil est appelé à approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition de services de la Ville au profit de la Communauté d'agglomération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. Personnel municipal – Mise à disposition d'agents municipaux

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le conseil municipal est informé :

- du renouvellement des mises à disposition suivantes (modifiant la délibération n° 34 A du 16 décembre 2009) :

Grade	Pourcentage de mise à disposition	Association	Date de début	Echéance
Agent de catégorie B	100 %	COSeL	01/03/2010	28/02/2013
Agent de catégorie B	100 %	COSeL	01/03/2010	31/12/2010

- de la mise à disposition d'un agent de catégorie C de La Roche-sur-Yon Agglomération à 20 % auprès de la Ville de La Roche-sur-Yon à la direction Education et enseignement supérieur sur des missions de surveillance interclasse du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Syndicat mixte du Pays Yon et Vie – Modification des statuts

Rapporteur : Joël SOULARD

Par arrêté N° 9-DRCTAJ/3 - 637, Monsieur le Préfet de la Vendée a pris acte de la substitution de la Communauté de Communes du Pays Yonnais à ses communes membres au sein du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie pour la compétence SCOT.

En outre, par arrêté n° 09-DRCTAJ/3 – 738, la Communauté de Communes du Pays Yonnais s'est transformée en Communauté d'agglomération La Roche-sur-Yon Agglomération.

La Communauté d'agglomération se substitue ainsi de plein droit à la Communauté de Communes du Pays Yonnais au sein du Syndicat mixte du Pays Yon et Vie.

Lors de sa séance du 18 janvier 2010, le comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie a donc pris acte de cette substitution et modifié ses statuts en conséquences.

Ainsi, les membres du Syndicat Mixte du Pays « Yon et Vie » sont :

- pour la compétence « SCOT » :
 - les 8 communes suivantes : Aizenay - Beaufou – Belleville-sur-Vie - La Genétouze – Le Poiré sur Vie - Les Lucs sur Boulogne - Saligny – St-Denis la Chevasse.
 - La Roche-sur-Yon Agglomération
- pour la compétence « Pays » :
 - La Roche-sur-Yon Agglomération
 - la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Le conseil est appelé à prendre acte de ces modifications et à approuver le projet des statuts modifiés du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Extension du bâtiment relais n° 35 – Rue Flemming - Belle Place – Avenant n° 2 à la convention de mandat avec ORYON

Rapporteur : Francis LUCAS

Le conseil municipal du 4 juillet 2007 a approuvé le programme d'extension des locaux de l'usine relais n° 35 occupés par la société Trait d'Union.

Le programme prévoyait une extension de 150 m² et un agrandissement des zones de stationnement pour atteindre 30 places. A cet effet, une convention de mandat a été établie avec la société ORYON.

Le conseil municipal du 12 décembre 2007 a approuvé un avenant à la convention de mandat pour intégrer une modification de programme (1 travée supplémentaire de 75 m² à construire) et une plateforme extérieure de 675 m². Les travaux se sont déroulés de mars à juillet 2008.

Le conseil est appelé à autoriser la conclusion d'un avenant n° 2 à la convention de mandat approuvant le bilan définitif de l'opération qui s'établit à 193 402,43 € HT et 231 309,32 € TTC (pour mémoire, l'avenant n° 1 prévoyait un coût d'opération de 198 200 € HT et 237 047,20 € TTC) et à donner quitus au mandataire ORYON pour l'exécution de sa mission.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P.CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, M.GANE, Y. HELARY, F. GRIVEL, M. DAVID au titre du pouvoir donné par L. CAILLAUD

23. Marchés de travaux, fournitures ou services – Avenants

Rapporteur : Patrick DINEL

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public et modifié par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, tout projet d'avenant supérieur à 5 %, pour les contrats issus d'une procédure formalisée, doit faire l'objet d'un avis de la commission d'appel d'offres, puis d'une décision de l'assemblée délibérante.

Le présent dossier porte sur trois avenants concernant des marchés conclus après réalisation de procédure d'appel d'offres, qui ont fait l'objet d'un avis préalable de la commission d'appel d'offres du 12 mars 2010.

Le conseil municipal est appelé à approuver la conclusion de ces avenants et à autoriser le maire à y intervenir.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. Mandat spécial pour les élus municipaux

Rapporteur : Joël SOULARD

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. Aménagement de la place Napoléon – Concours de maîtrise d'œuvre – Approbation du programme

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre de l'opération Pentagone 2006-2020, l'aménagement de la place Napoléon et le processus concours de maîtrise d'œuvre sont lancés depuis la délibération du Conseil municipal du 3 février 2010. Cet aménagement a pour objectifs principaux de :

- requalifier l'espace central de la ville en créant un espace public partagé de qualité, convivial et attractif
- afficher un projet d'excellence de développement durable
- améliorer le fonctionnement (accès au stationnement et potentiel d'accueil, traversée automobile, cycliste ou piétonne, passage et arrêt des transports en commun...)
- rééquilibrer le partage du végétal et du minéral
- faciliter les usages actuels (accessibilité aux commerces et services...) et renforcer l'attractivité commerciale
- augmenter l'occupation des lieux par de nouveaux usages et fonctions .
- favoriser les cheminements doux et l'accessibilité à toutes et à tous
- intégrer un plan lumière

En séance du 3 février 2010, il a été décidé notamment d'approuver le programme-cadre de cette opération et de lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre .

Ce dossier a pour objet d'approuver le programme relatif à l'aménagement de la place Napoléon. Ce programme fait partie du Dossier de consultation des concepteurs qui sera envoyé aux candidats retenus à l'issue du jury du 8 avril 2010.

Ce programme précise les enjeux définis dans le programme cadre, il sera accompagné d'annexes relatives au diagnostic complet de la place Napoléon et du périmètre d'étude.

R. MESTRE indique qu'il soutiendrait la création d'un espace de parking en souterrain.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Nous avons voté précédemment positivement, mais il est vrai que dans le document qui nous a été remis, et s'il est tout à fait de qualité sur la forme et dans sa présentation, sur le fond nous n'avons pas tout à fait la même analyse que vous. Et je voudrais dire que nous avons lu attentivement le programme que vous nous présentez. Pour nous, il y a seulement trois décisions qui apparaissent. Le démantèlement des kiosques, c'est tellement évident que vous auriez déjà pu le faire depuis longtemps. L'évolution qualitative du manège et l'implantation des poubelles enterrées, proposition d'ailleurs que nous faisons nous aussi dans notre programme de campagne.

Hormis ces trois points, ce que je regrette dans votre programme, c'est qu'il n'y a pas vraiment de décisions, ni de réel cadrage politique en direction des programmistes. Alors je sais bien que les programmistes doivent faire des propositions. Au demeurant, je pense que vous mélangez des impératifs inconciliables. Vous nous parlez de vélos, de voitures, de piétons, de bus, de bus accordéons, on n'en voit pas vraiment l'intérêt alors qu'à notre point de vue, il faudrait des bus plus petits, des stationnements aériens et tenir compte des personnes à mobilité réduite.

Mais le 3 février 2010, vous déclariez – et je crois que vous l'avez rappelé tout à l'heure – vouloir faire de la place Napoléon le cœur vivant et l'âme de notre ville. Vous souhaitez une place conçue en parc urbain. Alors je vous le demande, où serait cette âme, où serait ce parc au milieu du stationnement des voitures et des bus ?

Ce que vous demandez, c'est un peu la même chose que l'existant, juste un petit coup de neuf, alors pour un coût prévisionnel quand même de 5 millions d'euros, cela fait cher le petit coup de neuf.

Et je pense que faire disparaître – et c'est dans doute là que nous sommes le moins d'accord avec vous – le stationnement du champ visuel, c'est-à-dire le stationnement aérien, eut été un choix symbolique, fort, ambitieux et stratégique, et de surcroît cohérent avec l'étude du cabinet « Architecture Action » qui est récente et que vous connaissez bien, payée aux frais du contribuable, et qui prévoyait pas moins de trois possibilités de stationnement souterrain en centre-ville, place Napoléon, îlot de la Poste ou Collège Piobetta. Apparemment, aucune de ces propositions ne semble retenue.

Autre proposition, diminuer les voies d'accès automobiles, voire réserver la circulation aux riverains, aux commerçants et aux transports en commun eut été un autre choix symbolique fort, ambitieux et stratégique. Et je crois qu'à ce moment-là, Monsieur le Maire, vous étiez assuré de créer une ambiance propice pour – je vous cite encore – flâner, se promener, faire des rencontres, se faire photographier, se reposer, lire, se restaurer,...

Mais au lieu de cela, vous vous inscrivez – c'est notre sentiment – dans l'immobilisme de votre prédécesseur, immobilisme rapporté par vous-même en conseil municipal : surtout ne rien faire plutôt que de risquer de se tromper. Alors si l'on tient compte également, et là j'insiste parce que la presse en a fait état il y a quelque temps, de votre absence de projet pour Piobetta, tout au moins au jour d'aujourd'hui, et des incertitudes concernant l'îlot de la Poste, comment en effet imaginer un projet de place cohérent ? Ce n'est pas fait pour deux jours, mais au moins pour les 40 ans à venir. En occultant ¼ du sujet, c'est-à-dire que vous n'avez rien à proposer pour 25 % de façades de cette place (15 % pour Piobetta et 10 % pour l'actuel conservatoire) et les deux fois 8 000 m² de surfaces correspondantes.

Je répète, quelle cohérence ? Je crois que les commerçants attendent de nous des décisions qui soient vraiment facilitatrices pour le développement de leurs entreprises.

Alors, absence d'anticipation aussi, quand vous prétendez – et je vous cite encore – que les aires de stationnement s'inscriront dans une logique d'effacement à moyen terme. Comment effacerez-vous dans 15 ans 6 000 m² de stationnement aérien ? Sans doute que cela coûtera encore un petit peu cher.

Pour conclure, je crois Monsieur le Maire que vous demandez à vos équipes municipales mais aussi aux architectes candidats de concilier l'inconciliable. C'est la quadrature du cercle que vous leur demandez. Pour en être d'excellents professionnels, ils n'en sont pas pour autant magiciens.

Quels résultats en espérez-vous ? 53 candidats me direz-vous ! Bien sûr, la preuve de leur intérêt pour cette place Napoléon, c'est assurément un véritable cas d'école pour les architectes. Mais je pense aussi que c'est un projet, ne serait-ce que pour les études, qui, dans la période que nous traversons est aussi – et il n'y a pas de sot métier là-dedans – rémunérateur pour ceux qui soumissionnent.

Nous regrettons vraiment que vous n'ayez pas pris plus de risques et que vous n'ayez pas été plus innovant dans le projet que vous nous présentez. Pour réussir, il faut oser, or vous n'osez pas. Et pour nous, d'une certaine manière, cela s'appelle une occasion manquée et nous attendions autre chose de votre part quant à cet aménagement de cette place Napoléon. Et quand je dis « nous attendions », je crois que les Yonnais l'attendent. Donc nous regrettons vraiment beaucoup, mais nous ne pouvons voter « pour » en l'état actuel, le projet qui nous est présenté. »

J. SOULARD remarque que ce débat a déjà eu lieu le 3 février. En l'occurrence, ce qu'il trouve surprenant c'est qu'on puisse affirmer que l'équipe municipale n'ose rien. A contrario de ce qui est proposé, c'est-à-dire des solutions connues de tout le monde, il considère pour sa part qu'il s'agit de s'écarter des modèles de centre ville classiques, habituellement réalisés. Il réitère ses propos tenus en commission : lui ne visualise pas la future place, il estime que c'est justement le rôle des architectes urbanistes : faire visualiser un projet dans le cadre des orientations données par l'équipe municipale.

Quant à l'infaisabilité d'un tel projet, le nombre de cabinets qui répond au programme montre suffisamment qu'il est possible d'envisager un projet d'envergure sur cette place.

QUESTION ADOPTEE PAR :

34 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS du groupe La Roche Gagnante, de **R. MESTRE, A.CHARRIEAU** et de **M. DAVID** en son nom et au titre du pouvoir donné par **L. CAILLAUD**

26.Acquisition d'une propriété à M. MANDIN – 73 et 85 rue Emile Baumann

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition de la propriété de M. Clément MANDIN, rue Emile Baumann, située en limite de la zone urbanisée et d'une zone 2 AU du Plu, cadastrée BX n° 615, 617, 619 et HR n° 3, d'une contenance totale de 1 ha 31 a 59 ca, au prix de 150 000 € net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27.Acquisition d'une maison à M. LUCAS – 9 rue Monthulet

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition de la maison de M. LUCAS, cadastrée BD n° 246, au prix de 110 000 € net vendeur, située 9 rue Monthulet au cœur d'un îlot immobilier appartenant à la Ville et affecté en partie à la maison de quartier du Pont Morineau. Cette acquisition permettra à la Ville de disposer d'une unité foncière pour développer un projet de requalification urbaine de cet îlot foncier.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28.Alignement de la rue Blaise Pascal – Acquisition de terrain à M. et Mme PASQUEREAU

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition à titre gratuit de la partie du terrain, cadastrée BD n° 752p, pour une contenance estimée de 25 m², de M. et Mme PASQUEREAU en saillie de l'alignement de la rue Blaise Pascal, à charge pour la Ville de réaliser les travaux de reconstitution de la clôture et de reprise du trottoir au nouvel alignement estimés à 1 663,28 € TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29.Cession à M. FILLATRE de deux lots à usage de garage – Résidence L'Empire - Place Napoléon

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à accepter la cession, au profit de M. FILLATRE, de deux lots de copropriété à usage de garages, cadastrés AN 416, lots n° 44 et 45, situés au sous-sol de la Résidence L'Empire, place Napoléon, au prix de 33 000 € net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30.Acquisition de lots à usage de parking et réserve à la SARL « Le Grand Large » - Copropriété Galerie Bonaparte

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition de trois emplacements de parking et d'un lot à usage de réserve, cadastrés section AM n° 1, lots n° 9, 10, 11 et 44, situés au sous-sol de l'immeuble en copropriété « Galerie Bonaparte », rue du Maréchal Joffre, et proposés à la vente par la SARL « Le Grand Large » au prix de 10 000 euros HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31.Emprise foncière communale lieudit Ste Anne – Convention de servitudes de passage d'une ligne électrique souterraine

Rapporteur : Luc ROY

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service Electricité Réseau Distribution France (ERDF), le conseil municipal est appelé à autoriser, par voie de convention de servitudes sans indemnité, le passage d'une ligne électrique souterraine dans l'emprise de la parcelle communale cadastrée section ER n° 35, lieudit Ste Anne, aire d'accueil des gens du voyage.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32.Programme de démolitions des propriétés communales bâties

Rapporteur : Patrick DINEL

La Ville dispose de réserves foncières bâties comportant des bâtiments vétustes et sans intérêt primordial, qui génèrent des coûts substantiels de mise en sécurité, d'impositions diverses et d'assurances. Il est proposé au conseil d'autoriser la démolition de 19 constructions sur la base d'un état récapitulatif des propriétés communales bâties à démolir.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33.Dépôt de diverses autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à autoriser le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme suivantes :

- Centre de Loisirs sans Hébergement du Bourg sous la Roche : mise en conformité des locaux-
Autorisation de travaux

Le réaménagement des locaux a pour but la mise en conformité de ceux ci avec la réglementation concernant les personnes à mobilité réduite et les recommandations de la protection maternelle infantile.

- Hôtel de Ville place Napoléon : aménagement de l'accueil – Autorisation de travaux

Dans le cadre de la démarche qualité en cours sur les différents accueils, il est prévu d'améliorer les locaux accueil de l'hôtel de ville, place Napoléon.

- Oudairies : Construction d'un local de stockage – Permis de construire

Afin de protéger les gradins des halles des Oudairies entreposés actuellement à l'extérieur, il est envisagé de construire un local de stockage.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34.Projet de rénovation urbaine des quartiers Nord de La Roche-sur-Yon – Procédure négociée – Désignation de la maîtrise d'œuvre urbaine

Rapporteur : Joël SOULARD

Le dossier de rénovation urbaine des quartiers nord a été approuvé par le comité d'engagement de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) du 3 septembre 2009. Le conseil municipal, par délibération en date du 3 février 2010, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de rénovation urbaine avec l'ANRU, les bailleurs sociaux et les financeurs du projet.

Jusqu'à présent le projet a reposé sur une étude de programmation urbaine établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre Architecture Action, afin d'élaborer de la convention ANRU.

Afin d'entrer dans la phase de concertation préalable du projet, les partenaires du projet ont décidé de lancer une mission de maîtrise d'œuvre urbaine. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de La Roche-sur-Yon, en tant que porteur de projet.

L'objet de cette mission est de préciser l'étude de programmation urbaine existante, et de suivre sa mise en œuvre sur la durée du projet.

L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a été désignée par la commission d'appel d'offres du vendredi 12 mars, suite à une procédure négociée, à laquelle le bailleur Vendée Habitat a été associé.

L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, constituée en groupement solidaire, est composée de :

- Eva Samuel Architecte et Associés, architecte urbaniste mandataire
- Agence Claire Alliod, paysagiste
- Sogreah, bureau d'études techniques
- Espacité, Attention Consultants (sous-traitants), sociologues

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec l'équipe d'urbanistes dirigée par Eva Samuel Architecte et Associés, pour un montant de 552 700 € HT.

M. PELTAN intervient :

« Je voudrais simplement dire, Monsieur le Maire, qu'il arrive que nous soyons d'accord. Je participais donc à la commission d'appel d'offres et il est vrai que tous les membres de la commission sont tombés d'accord sur le choix de ce cabinet qui a d'excellentes références. Au demeurant, je crois que les quatre retenus présentaient des projets tout à fait intéressants. Simplement, nous nous posons une question : y-aura-t-il quelque part une harmonisation ou une cohérence entre les immeubles de ces quartiers et le projet de rénovation du Pentagone ?

P. REGNAULT renvoie au dossier de l'ANRU où sont exposés les réflexions sur le quartier de la gare et le projet du Pentagone. Il y a, dit-il, des continuités à créer, cela lui semble évident. Il y a néanmoins un gros travail à effectuer, en lien avec Vendée Habitat, sur la résidentialisation.

A R. MESTRE qui souhaite savoir si le Conseil Général et l'Etat sont associés au projet, **M. PELTAN** confirme qu'il s'agit d'un dossier extrêmement partenarial et qu'il faut s'en réjouir.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. Réforme de l'urbanisme – Proposition de soumettre les démolitions à formalité de permis de démolir

Rapporteur : Joël SOULARD

Le code de l'urbanisme prévoit, en son article R 421.28, que la démolition totale ou partielle d'une construction doit être précédée d'une demande de permis de démolir lorsqu'elle se situe dans le périmètre de protection des monuments historiques.

En dehors de ce périmètre, le conseil municipal est seul compétent pour décider de soumettre les démolitions à permis de démolir.

Par délibération du 26 septembre 2007, il avait été décidé de soumettre à cette formalité toutes les démolitions envisagées, sur l'ensemble du territoire de la commune, en attendant le recensement des éléments d'intérêt architectural et patrimonial. Cet inventaire est à présent annexé au règlement du PLU.

Il est donc proposé au conseil municipal de soumettre le principe des démolitions à l'exigence de permis de démolir pour les seuls bâtiments recensés dans l'inventaire des éléments d'intérêt architectural et patrimonial annexé au règlement du PLU et hors du périmètre de protection des monuments historiques, à compter du 1^{er} avril 2010. Les autres démolitions ne seront plus soumises à formalité de permis.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. Convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon pour la réalisation de prestations de contrôle sur réseaux

Rapporteur : Stéphane IBARRA

La Roche-sur-Yon Agglomération exerce la compétence assainissement collectif des eaux usées sur l'ensemble du territoire du Pays Yonnais.

La Ville de La Roche-sur-Yon a en charge quant à elle la maîtrise d'ouvrage des réseaux et équipements d'eaux pluviales sur son territoire communal.

Afin de disposer d'un marché à bon de commande pour la réalisation de prestations de contrôles sur réseaux pour les infrastructures eaux usées de l'ensemble des 15 communes de La Roche-sur-Yon Agglomération et pour les équipements eaux pluviales de la Ville de La Roche-sur-Yon, il apparaît judicieux d'envisager la constitution d'un groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-yon.

La Roche-sur-Yon Agglomération serait désignée comme coordonnateur de ce groupement.

Le conseil municipal est appelé à approuver la convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon pour la réalisation de prestations de contrôles sur réseaux.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37. Modification de domanialité – Lancements d'enquêtes publiques préalables au classement de voies et espaces communs

Rapporteur : Mathieu DURQUETY

Le conseil est appelé à autoriser le lancement des enquêtes publiques préalables au classement dans le domaine public des voies et espaces communs :

- rue Georges Simenon, « Résidence Renaud du Vivier », 150 mètres linéaires de voies et 64 mètres linéaires de trottoirs ;
- passage Marcel Faucheux « Résidence du Val d'Amboise », 85 mètres linéaires de voiries.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Exposcience Vendée

Rapporteur : Sylvie CHARTIER

Tous les deux ans, l'association Exposcience Vendée s'installe à La Roche-sur-Yon pour proposer aux visiteurs des animations sur des thèmes scientifiques.

Pour l'organisation de cette manifestation, la Ville intervient dans les domaines suivants : prêt de la salle des fêtes du Bourg et prise en charge à 90 % du matériel sur place, communication (affiches, journaux, flyers), aides logistiques.

Cependant, pour la réussite de l'événement, l'association Exposcience Vendée sollicite, par courrier en date du 10 février 2010, une subvention exceptionnelle à hauteur de 10 000 €.

Compte tenu des valorisations accordées par la Ville, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'association Exposcience Vendée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39. Aménagement de l'îlot de l'ancienne gendarmerie boulevard Aristide Briand – Construction d'un pôle culturel – Convention de mandat – Autorisation de signature

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Dans sa séance du 16 décembre dernier, le conseil municipal a confirmé l'abandon de la procédure de contrat de partenariat pour le projet de construction du pôle culturel, et validé le principe d'une poursuite du projet en maîtrise d'ouvrage publique.

Afin de livrer cet équipement dans les délais envisagés, la Ville a souhaité s'adjoindre les compétences d'un maître d'ouvrage délégué.

A l'issue d'une procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 mars 2010, a décidé de retenir ORYON pour une rémunération de 321 425 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention de mandat pour cette opération.

J.G. DUTOUR observe :

« Vous avez souhaité abandonner la procédure de contrat de partenariat pour la réalisation de ce pôle culturel. Est-ce qu'il ne serait pas utile de continuer en maîtrise d'ouvrage directe et de confier aux agents de la Ville qui en ont tout à fait la compétence, la réalisation de ce programme ? »

P. REGNAULT indique que les compétences des services seront utilisées pleinement, que le principe de cette procédure est d'apporter un soutien, une compétence extérieure qui aidera les services à bien encadrer un projet aussi important. C'est ce que font beaucoup de collectivités

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P.CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, M.GANE, Y. HELARY, F. GRIVEL, M. DAVID au titre du pouvoir donné par L. CAILLAUD

40. Renouvellement des conventions d'objectifs conclues entre la Ville et des associations culturelles

Rapporteur : Martine CHANTECAILLE

Il est proposé de renouveler les conventions d'objectifs arrivées à échéance entre la Ville et les associations culturelles.

Les associations concernées sont : Fuzz'Yon, Break Dance Yonnaise - Cie S'Poart, Chants Sons, Chorale Roland de Lassus, Jeunesses Musicales de France, Compagnie Pirate, Le Pont des Arts, La Soulère, le Centre de Documentation sur l'Histoire du Mouvement Ouvrier et du Travail en Vendée (CDHMOT), Patrimoine Yonnais.

Ces conventions précisent les engagements réciproques des parties, et notamment les modalités d'exercice des missions par les associations et les publics visés, les moyens déployés par la Ville pour soutenir les associations dans l'exercice des objectifs, et les modalités d'évaluation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : M.N. MANDIN, M. DURQUETY

41. Attribution de subventions au titre de l'aide à la création pour des projets artistiques professionnels yonnais

Rapporteur : Martine CHANTECAILLE

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place en 1999 un dispositif d'aide à la création artistique sous forme d'une aide financière.

Dans ce cadre, il est proposé de verser une aide à la création de :

- 10 000 € à la compagnie S'Poart (association Break Dance Yonnaise), pour la création du spectacle « Na grani » (« Limites ») ;
- 8 000 € à la compagnie Grizzli Philibert Tambour, pour la création du spectacle « Ah Anabelle » ;
- 4 000 € à la compagnie Illumina (association Illumina Styl' Danse), pour la création du spectacle « EquiLibre » ;
- 3 000 € à la compagnie Croche, pour la création de « A la rencontre des arts forains » (« Madame Irma » et « Numéro de lancer de couteaux »).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

42. Renouvellement de la demande de classement du conservatoire

Rapporteur : Martine CHANTECAILLE

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2009 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, la Ville de La Roche-sur-Yon est appelée à solliciter le renouvellement de classement du conservatoire musique-danse-théâtre en « conservatoire à rayonnement départemental ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

43. Opérations retenues au titre des enveloppes de quartier - Attribution de subventions d'équipement à des associations – Année 2010

Rapporteur : Yannick HENRY

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de reconduire pour l'année 2010, l'opération « Enveloppes de Quartier ».

Les réunions préliminaires se sont tenues du 21 septembre au 20 octobre 2009 avec les habitants des quartiers. Les choix ont été arrêtés, après chiffrage par les services, au cours d'une deuxième série de réunions qui se sont déroulées du 19 janvier au 11 février 2010.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des opérations et travaux choisis par les habitants au cours de ces réunions, ainsi que l'attribution des subventions d'équipement aux associations.

R. MESTRE considère qu'il faut renforcer le lien entre les habitants et le politique, le très fort taux d'abstention aux élections régionales en démontre la nécessité. Les enveloppes de quartier sont, à son avis, un bon moyen de rencontre qui s'affranchit du simple jeu politique droite/gauche et il se déclare prêt à y venir débattre.

P. REGNAULT rappelle que tous les élus sont invités à y participer. A ce propos, il voudrait évoquer la qualité des débats et du niveau de réflexion des réunions du Conseil municipal des jeunes. Il y a là, selon lui, une belle leçon de démocratie et de citoyenneté qui mérite d'être citée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44. Contrat urbain de cohésion sociale – 1^{er} programme d'actions 2010

Rapporteur : Yannick HENRY

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le premier programme d'actions 2010 du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

45. Vœu présenté par la majorité municipale : Appel au gouvernement français et à l'Union européenne à s'engager fermement et activement dans le processus de paix israélo-palestinien et la création d'un état palestinien indépendant.

Rapporteur : Nicole CHABOT

Le conflit israélo-palestinien menace une nouvelle fois d'entrer dans une phase extrêmement critique. Alors même que l'on pouvait se féliciter d'une reprise indirecte des négociations entre les deux parties et d'une volonté affichée par la communauté internationale, d'une reprise effective du processus de paix, les affrontements reprennent.

Le projet de construction de 1 600 nouveaux logements à Jérusalem-Est annoncé le 9 mars dernier en pleine visite de Joe BIDEN dans la région, a conduit Mahmoud ABBAS à désertir la table des négociations.

Parallèlement, le blocus de Gaza se poursuit et maintient enfermée une population d'un million et demi de personnes dans un territoire de 400 km², en violation totale du droit humanitaire international. La situation en Israël-Palestine est désastreuse et déstabilise non seulement le Proche-Orient mais les relations internationales dans leur ensemble.

La Ville de la Roche sur Yon est engagée depuis 1996 dans des actions de coopération décentralisée avec la ville palestinienne d'Al Yamoun.

En octobre dernier, une délégation d'élus yonnais s'est ainsi rendue en Israël et en Palestine dans le cadre du Réseau Européen des Collectivités Locales pour la Paix au Proche-Orient .

Cette mission avait pour but de réfléchir au rôle que pouvaient jouer l'Europe et les collectivités européennes dans le renforcement du processus de paix.

L'Union européenne a pris plusieurs positions fortes sous la présidence suédoise réaffirmant notamment son attachement à la création d'un état palestinien indépendant et la vocation de Jérusalem à être une double capitale.

Et le 10 mars dernier, le Parlement européen a également adopté une résolution incitant les Vingt-Sept à contrôler l'application des recommandations du rapport Goldstone sur la guerre à Gaza de l'hiver 2008.

Le Conseil municipal :

- a la conviction qu'une paix juste et durable passe par de véritables négociations politiques aboutissant à la création d'un Etat palestinien viable et souverain et à la reconnaissance de Jérusalem comme double capitale;
- exprime sa profonde solidarité avec le peuple palestinien, de la bande de Gaza et de Cisjordanie, les citoyens et les élus d'Al Yamoun, ainsi qu'avec toutes les forces pacifistes israéliennes ;
- affirme son attachement à la reconnaissance des droits du peuple palestinien à vivre dans un Etat souverain, dans les frontières de 1967 reconnues par la communauté internationale, seule solution garantissant la paix au Proche-Orient ;
- demande expressément au gouvernement français et à l'Union Européenne de joindre leurs efforts à la communauté internationale pour assurer la paix et le respect des droits de l'Homme.

J.G. DUTOUR estime qu'il n'est certes pas de la compétence du conseil de prononcer ce type de vœu, cependant, s'agissant d'un appel à la paix et la création d'un Etat palestinien, il déclare que son groupe votera le texte proposé.

M. DAVID souhaite pour sa part que le texte définitif soit communiqué sous signature du conseil municipal.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (cf annexe)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.

Le Maire
Pierre REGNAULT



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2010

**DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Mme Anne JONCOUR	Convention de mise à disposition d'un logement – groupe scolaire de l'Angelmière.	15/11/2009
M. Jean-Pierre FOUET	Convention de mise à disposition d'un logement – 57 rue Villebois Mareuil, conciergerie stade Henri Desgranges.	04/01/2010
M. Eddy LUCA	Convention de mise à disposition d'un logement – 93 rue Gutenberg, conciergerie stade Jules Ladoumègue	04/01/2010
Mme Mari-Anne MAYET	Avenant à la convention de mise à disposition d'un logement – groupe scolaire Jean Roy	11/01/2010
Mme Nathalie PIGE	Convention de mise à disposition d'un logement – groupe scolaire Jean Moulin	11/01/2010
Association Patrimoine yonnais	Avenant à la convention de mise à disposition d'un bureau – Maison Renaissance 10 place de la Vieille Horloge	18/01/2010
Association Canal 15	Convention de mise à disposition de bureaux – Galerie Bonaparte	18/01/2010
Association PACT VENDEE	Avenant au bail civil – Maison d'habitation 80 avenue du littoral	02/02/2010
Mme Brigitte TARACONAT	Convention de mise à disposition Maison d'habitation 16 rue Hector Berlioz	17/02/2010

DOMAINE LOCATION – VILLE : PRENEUR

<i>Propriétaire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
M. Patrick FILLATRE	Mise à disposition Maison d'habitation 16 rue Hector Berlioz	02/02/2010

TARIFS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Tarifs des prestations du Centre Technique Municipal et de location de matériel et de plantes aux associations	22/01/2010

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention de prestation pour la mise en place du Contrat éducatif local – Association Vendée Rencontre Artistes Créateurs	01/12/2009
Convention de prestation pour la mise en place du Contrat éducatif local – Mme Yamina BOUKIR	11/12/2009
Convention de prestation pour la mise en place du Contrat éducatif local – Association « L'Incessant Sillon »	11/12/2009
Avenant n°1 à la convention de prestation pour la mise en place du Contrat éducatif local – ACYAQ	22/01/2010
Convention de prestation pour la mise en place d'une activité dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité – M. François GIRAUD	10/02/2010
Convention d'utilisation du stade Henri Desgranges – Vendée club Les Herbiers	22/12/2009
Convention de prestations entre la ville et RCF Vendée	28/12/2009